

Le Canada se réjouit aussi du travail accompli par la Cour interaméricaine des droits de l'homme, et de la coopération grandissante entre cette dernière et la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Les droits de la femme sont essentiels aux progrès de l'ensemble de la question des droits de la personne et je me réjouis du fait que le Canada ait adhéré, l'automne dernier, aux trois conventions interaméricaines sur les droits des femmes. Cet événement mémorable a coïncidé avec le premier anniversaire de l'adhésion du Canada à la Commission interaméricaine des femmes (CIF).

La participation du Canada au Comité exécutif de la Commission, si elle devait se concrétiser, nous permettrait de contribuer directement au règlement de questions stratégiques qui touchent les femmes et l'ensemble de la population des Amériques.

La paix et la sécurité dans notre partie du globe constituent des préalables absolus aux progrès dans d'autres sphères. Par suite de la résolution adoptée l'an dernier sur la sécurité et la non-prolifération, on peut constater des progrès considérables au chapitre de la redéfinition et de la mise à jour de ce concept.

La portée de la sécurité a été élargie de manière à inclure, en sus des traditionnelles questions d'ordre militaire, des questions telles que le développement économique, les droits de la personne, la lutte contre le trafic illégal des drogues et la protection de l'environnement. Le Canada désire que ce travail se poursuive.

Le dossier de l'environnement et, dans le contexte ainsi défini, des pêches hauturières, intéresse particulièrement le Canada et, de fait, l'ensemble de l'hémisphère. Depuis de nombreuses années, le Canada doit lutter contre la surexploitation que des navires étrangers infligent à d'importants stocks de poissons en bordure immédiate de notre zone de 200 milles. Cette surpêche a contribué à la crise que connaît actuellement l'industrie des pêches de la côte est.

La surexploitation des stocks qui chevauchent la zone de 200 milles, qui est contraire à de saines pratiques de conservation et de gestion, constitue un problème pour plusieurs États côtiers ici présents -- de l'Alaska à la Terre de feu, en passant par Terre-Neuve. Au Sommet de Rio, le mois prochain, nous demanderons à la communauté internationale de définir des principes et des mesures en vue de conserver ces ressources, et de convoquer d'urgence une conférence internationale pour régler ce problème d'une façon qui respecte l'esprit de la Convention sur le droit de la mer.

Il s'agit d'une initiative menée au départ par le Canada de concert avec le Chili et l'Argentine. Elle rallie maintenant plusieurs États d'Amérique du Sud, des Antilles et d'Amérique centrale, et bénéficie de l'appui de pays de toutes les régions du globe. Nous